

## ARRETE DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,  
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,  
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,  
VU l'article R. 610-5 du code pénal,  
VU la demande présentée par l'Entreprise Christophe Toiture - 3, Les Chassagnes - 23300 SAINT AGNANT DE VERSILLAT, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer un échafaudage pour des travaux de zinguerie sur la devanture du n°12, Rue Philippe Bridot, le lundi 9 janvier 2017 de 8 h 00 à 18 h 00.

**CONSIDERANT** que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation du stationnement.

### ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée du chantier, un échafaudage sera placé devant le n°12, Rue Philippe Bridot à La Souterraine-23300 le lundi 9 janvier 2017 de 8 h 00 à 18 h 00. Il empiètera sur la voie publique.
- Article 3 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaire seront mises en place par l'entreprise effectuant les travaux et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** L'entreprise devra obligatoirement présenter une attestation d'assurance la couvrant vis-à-vis des tiers contre les accidents de toutes natures que ce chantier pourrait entraîner.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le cinq janvier deux mille dix-sept.

#### **Destinataires :**

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Monsieur le Capitaine du Centre de Secours de La Souterraine,*
- *Entreprise CHRISTOPHE TOITURE.*

Le Maire,  
Président de la Communauté de Communes  
du Pays Sostranien

Jean-François MUGUAY